



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 18/06042023

OBJET : RENONCIATION A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE 1939 GREVEE D'UN EMPLACEMENT RESERVE - EXERCICE DU DROIT DELAISSEMENT DU PROPRIETAIRE (SECTEUR PITON)

| | |
|----------------|----|
| Présents : | 24 |
| Procurations : | 09 |
| Votants : | 33 |
| Abstentions : | 00 |

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 18/06042023

**RENONCIATION A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE 1939 GREVEE
D'UN EMPLACEMENT RESERVE - EXERCICE DU DROIT DELAISSEMENT
DU PROPRIETAIRE (SECTEUR DE PITON)**

Direction Aménagement et Développement / Aménagement

Le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Leu consigne plusieurs servitudes gelant des emprises délimitées en vue d'une affectation d'intérêt général prédéterminée, il s'agit d'Emplacements Réservés au PLU (ER).

Au nombre de ces servitudes, figure l'emplacement réservé n° 25 destiné à la création d'une transversale depuis la Rue Joseph OULIA au bénéfice de la Commune.

Cet emplacement réservé est en partie situé sur la parcelle DE 1939 appartenant à la SCI AH-MOUCK RODIER.

En application des articles L.152-2 et L.230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SCI AH-MOUCK RODIER, représentée par Madame AH-MOUCK Lydie, exerce son droit de délaissement et met en demeure la Commune, par courrier du 30 septembre 2022, d'acquérir sa parcelle DE 1939 grevée de l'emplacement réservé n° 25.

Ceci exposé et au vu des nouvelles modalités de circulation et de desserte sur le secteur, qui ne nécessitent plus le maintien de cet emplacement réservé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- De renoncer à l'acquisition de la parcelle DE 1939 grevée de l'emplacement réservé n° 25 au PLU ;
- De prendre acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de l'emplacement réservé n° 25 sur la parcelle DE 1939 ;
- De mettre à jour la liste des emplacements réservés et les documents graphiques lors de la prochaine révision du PLU ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

